

Ajournement

Étant donné ce que nous avons appris au cours du vaste processus de consultation mené dans le cadre de la réforme de la sécurité sociale, nous établirons certains principes, avec ce nouveau Fonds. Ce Fonds donnera aux gens la possibilité d'acquérir des compétences, d'obtenir un emploi et de s'adapter aux nouvelles réalités. Il rendra les Canadiens plus aptes à conserver leur emploi dans un monde en évolution et à acquérir les compétences nécessaires pour obtenir un nouvel emploi rapidement, en cas de besoin.

Le nouveau Fonds sera axé sur les besoins individuels et locaux et n'essaiera pas de faire entrer les gens dans des programmes soumis à des critères d'admissibilité rigides. Les programmes seront conçus de manière à répondre aux besoins des gens. En même temps, ce Fonds encouragera les gens à être maîtres de leur propre sort et à devenir solidaires. Les enjeux, dans les initiatives

d'emploi, seront aussi grands pour les particuliers, les employeurs et les collectivités locales que pour les gouvernements.

Le Fonds d'investissement en ressources humaines renforcera les partenariats et créera une répartition efficace des responsabilités entre les différents paliers de gouvernement ainsi qu'entre les gouvernements et le secteur privé.

[Français]

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 48.)